



## CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE SEANCE

Séance du lundi 16 février 2026 à 20 heures 30 minutes  
Cantine école

Convocation par mail le 12/02/2026

**Présents :**

M. BISSIERES Sylvain Frédéric, Mme Claudie BLOT, M. BOUSQUET Thierry, Mme GOSSET Angélique, M. GUEDES PIRES Bruno, Mme SOULIER Laura, M. TEYSSEDOU Adrien,

**Procuration(s) :** M FIAULT Nicolas donne procuration à M. GUEDES PIRES Bruno

**Absent(s) :** Mme GAJAC Paule,

**Retardataire :**

**Excusé(s) :** M FIAULT Nicolas, M. VIERGE Guy

**Secrétaire de séance :** M. BOUSQUET Thierry

**Président de séance :** M. TEYSSEDOU Adrien

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR :**

**Approbation du compte rendu du 15/12/2025**

**1/ Délibérations**

- Demande de subvention auprès du conseil régional pour la création de la maison de site de Gavaudun et mise en valeur du château et de la vallée
- Création au tableau des effectifs d'un emploi permanent de secrétaire générale de mairie à temps non complet de 17.5 heures
- Recrutement d'un agent en raison d'un accroissement saisonnier d'activité au château à temps complet
- Recrutement d'un agent en raison d'un accroissement saisonnier d'activité au château à temps non complet de 17.5 heures.
- Création d'un brise-vue au hameau des Grandes Châtaigneraies

**2/ Informations**

- Mur de soutènement de la route de la cambe de l'homme

**3/ Echanges**

- Repas des aînés
- Organisation des élections
- Verrou intérieur pour la porte d'accès à la mairie
- Grappe de Cyrano, opportunité de communication – 1 mai

**4/ Questions diverses**

## 1 – Délibérations :

---

### **2026-DE-07 : Demande de subvention auprès du conseil régional pour la création de la maison de site de Gavaudun et mise en valeur du château et de la vallée**

Monsieur le Maire expose au conseil que le projet phare de la commune de réhabilitation de la maison Papini a fait l'objet en 2025 d'études complémentaires (prises en charge à 100%) et du recours à d'une assistance à maîtrise d'ouvrage par la sem47. Ces accompagnements ont permis de consolider la méthode, le calendrier et les coûts estimatifs d'une part mais aussi de mobiliser les partenaires et financement pour ce projet de revitalisation du bourg. Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel au conseil.

Après avoir délibéré, le conseil décide de poursuivre l'opération d'investissement, sollicite les subventions auprès du conseil régional conformément au plan de financement présenté, prévoit d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération et donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération.

**Vote : Adopté (pour : 7, contre : 1, abstention : 1.)**

### **2026-DE-08 : Création au tableau des effectifs d'un emploi permanent de secrétaire générale de mairie à temps non complet de 17.5 heures**

Monsieur le Maire propose au conseil la création d'un emploi permanent à temps non complet (17,5 heures) et présente la fiche de poste à l'assemblée. Le candidat devra justifier d'une expérience en tant que secrétaire de mairie.

Après avoir délibéré, le conseil municipal précise que Monsieur le Maire est chargé du recrutement et de conclure un contrat d'engagement et dit que les crédits correspondants seront prévus au budget.

**Vote : Adopté (pour : 7, contre : 1, abstention : 0.)**

### **2026-DE-09 : Recrutement d'un agent en raison d'un accroissement saisonnier d'activité au château à temps complet**

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il est nécessaire de recruter un personnel à temps complet pour l'accueil du château.

Après avoir délibéré, le conseil est favorable au recrutement d'un agent à temps complet

**Vote : Adopté (pour : 8, contre : 0, abstention : 0.)**

### **2026-DE-10 : Recrutement d'un agent en raison d'un accroissement saisonnier d'activité au château à temps non complet de 17.5 heures.**

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il est nécessaire de recruter un personnel à temps non complet pour l'accueil du château.

Après avoir délibéré, le conseil est favorable au recrutement d'un agent à temps non complet

**Vote : Adopté (pour : 8, contre : 0, abstention : 0.)**

### **2026-DE-11 : Création d'un brise-vue au hameau des Grandes Châtaigneraies**

Monsieur le Maire propose de créer une haie brise vue en face le hameau. Cette haie serait constituée de chêne vert, espèce à feuillage persistant. Le devis s'élève à 1300€ hors taxe.

Après avoir délibéré, le conseil est favorable et autorise le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**Vote : Adopté (pour : 8, contre : 0, abstention : 0.)**

## 2 – Informations :

---

### **Mur de soutènement de la route de la cambe de l'homme**

Monsieur le Maire indique qu'un diagnostic sera effectué prochainement et rappelle que cette portion est interdite aux véhicules de plus de 3.5T. Ce diagnostic permettra de savoir si la fragilité provient de la partie géologique (rocher) ou du remblai et mur de soutènement.

## 3/ Echanges :

---

### **Repas des aînés :**

La date du repas est fixée au 01 mars 2026. Monsieur le Maire se charge de contacter un traiteur.

### **Organisation des élections :**

Monsieur le Maire indique avoir assisté à une réunion d'information concernant le nouveau mode de scrutin dans les communes de moins de 1000 habitants.

Monsieur le Maire présente l'organisation à mettre en place.

### **Verrou intérieur pour la porte d'accès à la mairie**

Monsieur le Maire indique qu'il faut rajouter un verrou intérieur à la porte de la mairie de manière à pouvoir sortir sans clef en cas d'urgence.

### **Visites règlementaires installations électriques et gaz :**

M T Bousquet indique avoir consulté 3 sociétés de contrôle (Apave, Socotec, Dekra). 2 Devis sont très proche (environ 1500€) et le troisième est nettement inférieur (880€). Ce dernier devis sera étudié de près pour vérifier que tous les éléments à contrôler ont bien été pris en compte. Dans le même registre, F Valette est inscrit au stage de recyclage de son habilitation électrique.

### **Mur à côté du parking de l'école :**

Le mur en bout du parking de l'école s'est effondré après l'épisode pluvieux. T Bousquet indique avoir fait constater par une entreprise de maçonnerie pour chiffrer les travaux. L'accord de la DREAL sera demandé pour abattre le noyer dont les racines prises dans le mur vont être coupées lors de la reconstruction.

### **Mur placette des droits de l'enfant :**

L'Architecte des Bâtiments de France a donné un avis favorable à la réalisation des travaux prévus dans la déclaration préalable. Ces travaux peuvent donc être prévu au budget.

### **Accès à la forêt :**

Un arrêté de la préfecture interdit l'accès aux zones boisées pour des raisons des activités de loisir jusqu'au 23 février en raison des conditions météo.

### **-Grappe de Cyrano, opportunité de communication – 1 mai**

Monsieur le Maire indique que le comité des fêtes participe à cette manifestation en lien avec les organisateurs. Gavaudun sera village étape de cette manifestation regroupant quelques 650 motos. C'est une bonne opportunité de communication. Ce rallye moto est déjà passé par Gavaudun et aucun dégât n'avait été constaté après leur passage.

## 4/ Questions diverses

---

Mme C Blot indique que le diagnostic de la maison Papini suspecte la présence de termites dans la charpente et demande si un traitement a été effectué. Monsieur le Maire indique que la charpente présente des défauts de structure et devra être reprise lors du désamiantage. A cet occasion le traitement sera effectué sur les parties conservées.

Monsieur le Maire lève la séance à 21H58